



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Résolution **R 08A-2017**
Séance du 23 mai 2017

RESOLUTION

relative à l'adoption de la 1^{ère} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

Vu l'approbation par le Conseil fédéral du plan directeur cantonal 2030 le 29 avril 2015,

vu les réserves émises par le Conseil fédéral lors de cette approbation,

vu la volonté des autorités cantonales de réviser immédiatement ce plan directeur,

vu le dossier de 1^{ère} mise à jour réalisé par le Canton durant l'année 2016,

vu la mise à l'enquête publique de cette 1^{ère} mise à jour qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017,

vu le dossier transmis par le Canton aux Communes par courrier du 9 février 2017,

vu les modifications apportées, portant uniquement sur les réserves de la Confédération et le toilettage du document,

vu les résolutions R02-2011 et R 12-2013 du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, portant sur le Plan directeur cantonal 2030, adoptées par ce dernier respectivement les 20 décembre 2011 et 24 septembre 2013, dont le Canton n'a pris en compte aucune des remarques formulées sans fournir d'explication,

vu le Plan directeur communal, approuvé par le Conseil municipal en date du 27 octobre 2009,

vu l'adoption par le Conseil municipal du Plan directeur de quartier des Cherpines,

vu le délai au 16 juin 2017 pour que le Conseil municipal se prononce sur ce nouveau dossier de Plan directeur cantonal 2030,

vu le préavis de la Commission Aménagement du 15 mai 2017,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

De préavisier défavorablement l'adoption de la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 aux motifs suivants :

La projection cantonale du développement du secteur de Genève Sud concourt à la réalisation de plus de 2'000 logements supplémentaires sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates dans les 15 ans à venir, sans compter les 2'000 logements qui seront construits dans le même temps aux Cherpines, sur Confignon. Le bassin de vie de ces futurs habitants sera sans conteste sur le territoire de Plan-les-Ouates, soit près de 12'000 personnes alors que notre Commune compte actuellement juste plus de 10'000 habitants.

Cette augmentation engendre des conséquences majeures sur le fonctionnement communal, comme notamment :

- La gageure de l'intégration réussie de ces futurs habitants dans un souci de maintien de la qualité de vie actuelle que la Commune entend préserver ;
- La réalisation des nombreux équipements et infrastructures à prévoir ainsi que leur financement ;
- Les répercussions très importantes sur la mobilité de l'ensemble de Genève Sud et particulièrement sur le territoire communal.

De ce fait, et bien qu'elle soit consciente des besoins en logements sur le Canton, la Commune, qui n'est pas opposée à leur construction, souhaite que cette évolution soit réfléchie et phasée. Elle estime avoir contribué largement aux besoins cantonaux au travers des projets des Sciers et des Cherpines et n'est pas en mesure, tant politiquement qu'administrativement, d'assumer plus de projets simultanément, sans compromettre la qualité de chacun d'eux.

Elle formule par ailleurs les remarques suivantes :

- **Densification en zone villa (fiches A03 et A04):**
 - o Si la Commune comprend le souhait de densification du secteur des Vuattes, à proximité de la future halte du Léman Express, auquel elle ne s'oppose pas sur le principe, elle ne souhaite pas prioriser ce déclassement en raison de la nécessité d'absorber dans un premier temps les nouveaux quartiers des Sciers et des Cherpines.
 - o En revanche le secteur de Riant-Mont/Bougeries n'est, pour la Commune, clairement pas un secteur de densification à prévoir dans le plan 2030. En effet, ce secteur est enclavé, relativement éloigné des transports en commun et son seul accès possible se situe sur une route de St-Julien déjà surchargée. Par ailleurs, de nombreuses autorisations de construire, densifiant la zone villa existante, ont récemment été délivrées, induisant de fait une pérennisation du statut actuel pour bien des années. **La Commune demande donc la suppression de ce périmètre de densification et sa réintégration en zone villa traditionnelle.**

- **Fiche Grands projets P02 (Cherpines) :**

La Commune regrette :

- o L'absence de prise en compte des discussions actuellement en cours sur la densification des Cherpines et l'affichage d'un chiffre erroné de m² de SBP logements sur le périmètre dans la fiche P02. Elle demande la modification de ce chiffre en fonction des discussions issues du COPIL du 6 avril 2017.

- L'absence d'intégration, dans la partie opposable de la fiche P02, de l'arrivée à terme d'un transport par câble (ou équivalent) et du Léman Express.

Elle demande la correction des points susmentionnés ainsi que l'inscription de la nécessité d'une coordination entre l'arrivée des infrastructures de transport et le développement du quartier, comme décidé lors du COPIL du 6 avril 2017.

- **Thématiques Mobilité (fiches B) :**

La Commune demande :

- La réalisation de la liaison L1 (entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy) en tranchée couverte pour éviter :
 - de péjorer les qualités environnementales de la zone renaturée de la Bistoquette, de la zone de conservation des batraciens (OBAT) et du bois d'Humilly ;
 - aux habitants du quartier des Serves et des Sciers de se retrouver coupés du reste de la commune et soumis aux contraintes de bruit générées par le trafic.
- La réalisation de la nouvelle demi-jonction autoroutière de Lancy-Sud en action prioritaire afin de préserver les villages de Saconnex-d'Arve Dessous et Dessus de l'augmentation constante des charges de trafic et du report de véhicules en provenance de la route de la Chapelle consécutivement à la décision du Canton de fermer l'accès de cette dernière à la route de St-Julien.
- Que la requalification de l'espace-rue de la route de St-Julien, exprimée dans la fiche A10, concerne également la portion de la route sise sur la commune de Plan-les-Ouates en lien avec l'arrivée d'une ligne de transport en commun en site propre (fiche B02).

Par ailleurs, Plan-les-Ouates se joint aux demandes similaires des communes du sud-ouest du canton pour qu'un réseau de mobilité efficace soit réalisé préalablement à tout développement de projets, seule garantie de la qualité de ces derniers. Elle rappelle à cet effet la volonté maintes fois exprimée des communes de Confignon et Plan-les-Ouates qu'aucun logement ne soit livré aux Cherpines avant la mise en service du tramway Palettes-ZIPLO.

- **Thématiques diverses :**

La Commune constate l'absence de prise en compte :

- Du futur plan de site de Saconnex d'Arve-Dessus et demande son ajout dans la fiche A15.
- Du CAD ZIPLO dans la fiche D02 sur l'énergie alors que celui-ci est censé desservir en énergie le grand projet des Cherpines. Elle demande donc son ajout.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Résolution **R 08-2017 R**
Séance du 23 mai 2017

PROJET DE RESOLUTION

relatif à l'adoption de la 1^{ère} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

Vu l'approbation par le Conseil fédéral du plan directeur cantonal 2030 le 29 avril 2015,

vu les réserves émises par le Conseil fédéral lors de cette approbation,

vu la volonté des autorités cantonales de réviser immédiatement ce plan directeur,

vu le dossier de 1^{ère} mise à jour réalisé par le Canton durant l'année 2016,

vu la mise à l'enquête publique de cette 1^{ère} mise à jour qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017,

vu le dossier transmis par le Canton aux Communes par courrier du 9 février 2017,

vu les modifications apportées, portant uniquement sur les réserves de la Confédération et le toilettage du document,

vu les résolutions R02-2011 et R 12-2013 du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, portant sur le Plan directeur cantonal 2030, adoptées par ce dernier respectivement les 20 décembre 2011 et 24 septembre 2013, dont le Canton n'a pris en compte aucune des remarques formulées sans fournir d'explication,

vu le Plan directeur communal, approuvé par le Conseil municipal en date du 27 octobre 2009,

vu la résolution R 06-2015, adoptée par le Conseil municipal en date du 10 novembre 2015 concernant la densification supplémentaire aux Cherpines,

vu la volonté de la Commune, maintes fois affirmée, de ne pas voir de logements livrés aux Cherpines avant la mise en service de la ligne de tramway dans le quartier,

vu le délai au 16 juin 2017 pour que le Conseil municipal se prononce sur ce nouveau dossier de Plan directeur cantonal 2030,

vu le préavis de la Commission Aménagement du 15 mai 2017,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

De préavisier défavorablement l'adoption de la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 aux motifs suivants :

La projection cantonale du développement du secteur de Genève Sud concourt à la réalisation de plus de 2'000 logements supplémentaires sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates dans les 15 ans à venir, sans compter les 2'000 logements qui seront construits dans le même temps aux Cherpines, sur Confignon. Le bassin de vie de ces futurs habitants sera sans conteste sur le territoire de Plan-les-Ouates, soit près de 12'000 personnes alors que notre Commune compte actuellement juste plus de 10'000 habitants.

Cette augmentation engendre des conséquences majeures sur le fonctionnement communal, comme notamment :

- La gageure de l'intégration réussie de ces futurs habitants dans un souci de maintien de la qualité de vie actuelle que la Commune entend préserver ;
- La réalisation des nombreux équipements et infrastructures à prévoir ainsi que leur financement ;
- Les répercussions très importantes sur la mobilité de l'ensemble de Genève Sud et particulièrement sur le territoire communal.

De ce fait, et bien qu'elle soit consciente des besoins en logements sur le Canton, la Commune, qui n'est pas opposée à leur construction, souhaite que cette évolution soit réfléchie et phasée. Elle estime avoir contribué largement aux besoins cantonaux au travers des projets des Sciers et des Cherpines et n'est pas en mesure, tant politiquement qu'administrativement, d'assumer plus de projets simultanément, sans compromettre la qualité de chacun d'eux.

Elle formule par ailleurs les remarques suivantes :

- **Densification en zone villa (fiches A03 et A04):**
 - o Si la Commune comprend le souhait de densification du secteur des Vuattes, à proximité de la future halte du Léman Express, auquel elle ne s'oppose pas sur le principe, elle ne souhaite pas prioriser ce déclassement en raison de la nécessité d'absorber dans un premier temps les nouveaux quartiers des Sciers et des Cherpines.
 - o En revanche le secteur de Riant-Mont/Bougeries n'est, pour la Commune, clairement pas un secteur de densification à prévoir dans le plan 2030. En effet, ce secteur est enclavé, relativement éloigné des transports en commun et son seul accès possible se situe sur une route de St-Julien déjà surchargée. Par ailleurs, de nombreuses autorisations de construire, densifiant la zone villa existante, ont récemment été délivrées, induisant de fait une pérennisation du statut actuel pour bien des années. **La Commune demande donc la suppression de ce périmètre de densification et sa réintégration en zone villa traditionnelle.**
- **Fiche Grands projets P02 (Cherpines) :**

La Commune regrette :

- o L'absence de prise en compte des discussions actuellement en cours sur la densification des Cherpines et l'affichage d'un chiffre erroné de m² de SBP logements sur le périmètre dans la fiche P02. Elle demande la

modification de ce chiffre en fonction des discussions issues du COPIL du 6 avril 2017.

- L'absence d'intégration, dans la partie opposable de la fiche P02, de l'arrivée à terme d'un transport par câble (ou équivalent) et du Léman Express.

Elle demande la correction des points susmentionnés ainsi que l'inscription de la nécessité d'une coordination entre l'arrivée des infrastructures de transport et le développement du quartier, comme décidé lors du COPIL du 6 avril 2017.

- **Thématiques Mobilité (fiches B) :**

La Commune demande :

- La réalisation de la liaison L1 (entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy) en tranchée couverte pour éviter :
 - de péjorer les qualités environnementales de la zone renaturée de la Bistoquette, de la zone de conservation des batraciens (OBAT) et du bois d'Humilly ;
 - aux habitants du quartier des Serves et des Sciers de se retrouver coupés du reste de la commune et soumis aux contraintes de bruit générées par le trafic.
- La réalisation de la nouvelle demi-jonction autoroutière de Lancy-Sud en action prioritaire afin de préserver les villages de Saconnex-d'Arve Dessous et Dessus de l'augmentation constante des charges de trafic et du report de véhicules en provenance de la route de la Chapelle consécutivement à la décision du Canton de fermer l'accès de cette dernière à la route de St-Julien.
- Que l'accès à cette infrastructure, depuis la route de Saconnex-d'Arve, ne soit prévue qu'en direction de l'autoroute, soit sans sortie possible de celle-ci, afin de préserver les villages de Saconnex-d'Arve Dessous et Dessus des véhicules tentés d'éviter les ralentissements autoroutiers déjà existants aux heures de pointes.
- Que la requalification de l'espace-rue de la route de St-Julien, exprimée dans la fiche A10, concerne également la portion de la route sise sur la commune de Plan-les-Ouates en lien avec l'arrivée d'une ligne de transport en commun en site propre (fiche B02).

Par ailleurs, Plan-les-Ouates se joint aux demandes similaires des communes du sud-ouest du canton pour qu'un réseau de mobilité efficace soit réalisé préalablement à tout développement de projets, seule garantie de la qualité de ces derniers. Elle rappelle à cet effet la volonté maintes fois exprimée des communes de Confignon et Plan-les-Ouates qu'aucun logement ne soit livré aux Cherpines avant la mise en service du tramway Palettes-ZIPLO.

- **Thématiques diverses :**

La Commune constate l'absence de prise en compte :

- Du futur plan de site de Saconnex d'Arve-Dessus et demande son ajout dans la fiche A15.

- Du CAD ZIPLO dans la fiche D02 sur l'énergie alors que celui-ci est censé desservir en énergie le grand projet des Cherpines. Elle demande donc son ajout.

SCA-YG- 16.05.17



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Résolution **R 08-2017 R**
Séance du 23 mai 2017

PROJET DE RESOLUTION

relatif à l'adoption de la 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030

Vu l'approbation par le Conseil fédéral du plan directeur cantonal 2030 le 29 avril 2015,

vu les réserves émises par le Conseil fédéral lors de l'approbation de ce plan directeur cantonal 2030,

vu la volonté des autorités cantonales de réviser immédiatement ce plan directeur cantonal 2030,

vu le dossier de 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 réalisé par le Canton durant l'année 2016,

vu la mise à l'enquête publique de cette 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017,

vu le dossier transmis par le Canton à destination des Communes dans un courrier daté du 9 février 2017,

vu le délai au 16 juin 2017 pour que la Conseil municipal de se prononcer sur ce nouveau dossier de plan directeur cantonal 2030,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- 1) De préavisier favorablement/défavorablement l'adoption de la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030.